

DEPARTEMENT DE L'EURE
COMMUNE DE BÉZU SAINT ÉLOI

Route de Neaufles

Lieux dit du "Pont aux Clères"

Résidence : "Domaine Saint-Éloi"

PLAN DE VENTE DU LOT N°12

Parcelle section H n°611

Permis d'aménager
Réf. : PA 27067 17 A0001
Surface de plancher
235 m²



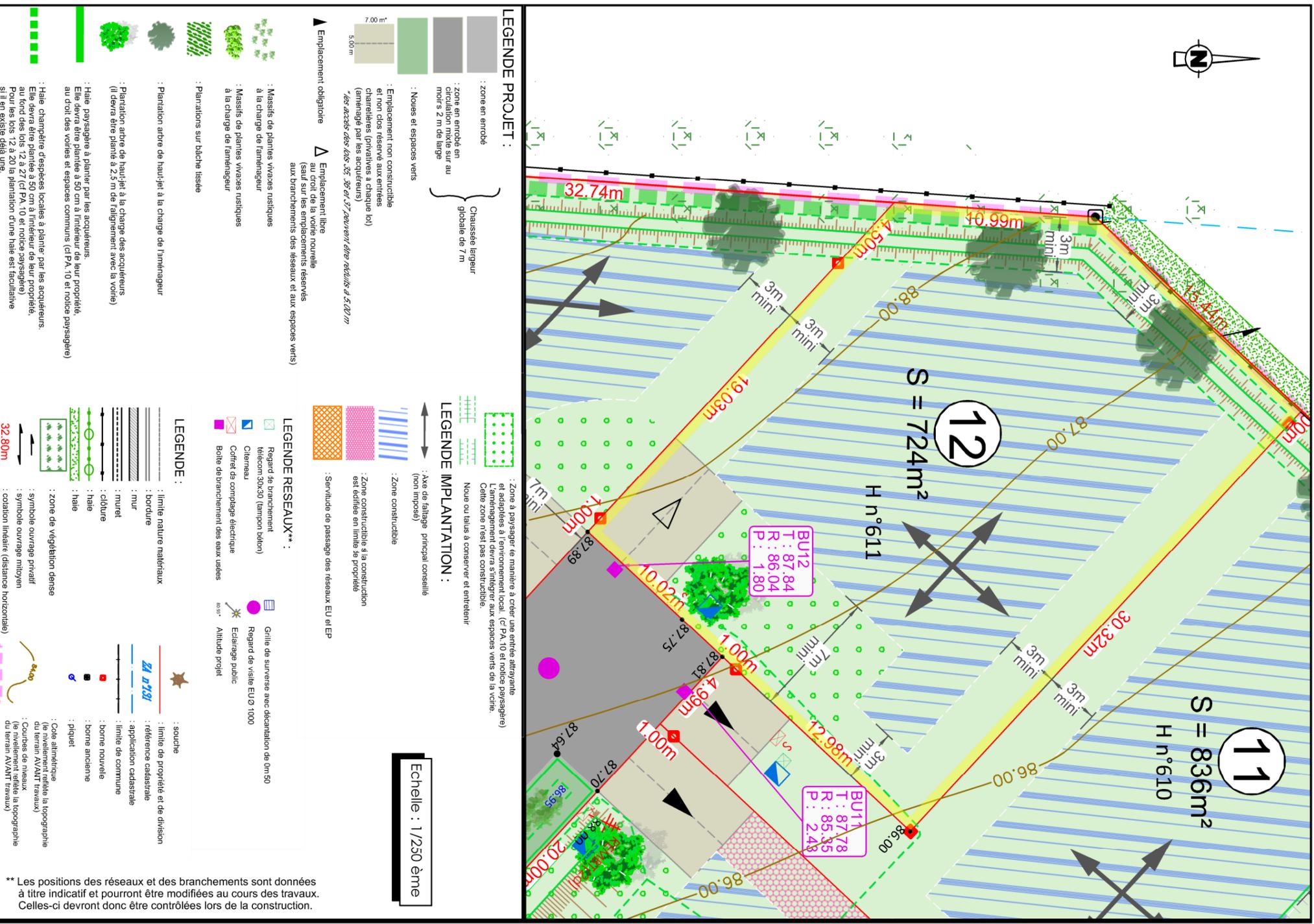
Géomètre-Expert
AGÉOSE
GÉOMÈTRES EXPERTS
27103 VAL DE REUIL CEDX
02.32.40.05.13

Maître d'ouvrage
ALTIITUDE LOTISSEMENT
Immeuble Magellan III
76200 Courcelles-sur-Authie
02.76.51.05.20

INDICE	MODIFICATIONS	Date
B	Plan de vente	07/06/2018

Dossier n° 160925

160925.dwg



LEGENDE PROJET :

- zone en enroché
- zone en enroché en circulation mixte sur au moins 2 m de large
- Noves et espaces verts
- Emplacement non constructible et non clos réservé aux entrées chamérides (privatives à chaque lot) (aménagement par les acquéreurs)
- *Les accès des lots 25, 26 et 27 ne seront être réalisés à 5,00 m

Chaussée largeur globale de 7 m

Emplacement obligatoire

- Emplacement libre
- Emplacement à voir nouvelle (sauf sur les aménagements réservés aux branchements des réseaux et aux espaces verts)

LEGENDE RESEAUX :**

- Regard de branchement (télécom 30x30 (tampon béton))
- Closerie
- Coffret de comptage électrique
- Boîte de branchements des eaux usées
- Grille de surverse avec décanation de 0m/50
- Regard de visite EU0 1000
- Eclairage public
- Altitude projet

LEGENDE :

- limite nature matériaux
- bordure
- muret
- application cadastrale
- clôture
- haie
- haie
- zone de végétation dense
- symbole ouvrage privatif
- symbole ouvrage moyen
- cotation linéaire (distance horizontale)
- source
- limite de propriété et de division
- référence cadastrale
- application cadastrale
- borne nouvelle
- borne ancienne
- piquet
- Cote altimétrique (du terrain AVANT travaux)
- Courbes de niveau (le nivellement relève la topographie du terrain AVANT travaux)

LEGENDE IMPLANTATION :

- Zone constructible
- Axe de talage principal conseillé (non impasé)
- Zone constructible à la construction est définie en limite de propriété
- Zone à paysager de manière à créer une entrée attrayante et adaptée à l'environnement local (cf PA, 10 et notice paysagère). Cette zone n'est pas constructible.
- Nouveaux talus à conserver et entretenir

Echelle : 1/250 ème

LES POSITIONS DES RESEAUX ET DES BRANCHEMENTS SONT DONNÉES À TITRE INDICATIF ET POURRONT ÊTRE MODIFIÉES AU COURS DES TRAVAUX. CELLES-CI DEVRONT DONC ÊTRE CONTRÔLÉES LORS DE LA CONSTRUCTION.